

député, sous forme de rectification de son argument, puis me reporter à deux précédents. Voici ce qui est arrivé en avril dernier. J'ai présenté un budget le soir du 10 avril. Le chef de l'opposition a pris la parole à la fin de mon exposé. Nous aurions pu tous deux disposer de plus de temps à cette occasion, n'eût été l'extrême intransigeance de quelques députés d'un autre groupe. L'honorable député décida de ne pas présenter d'amendement, mais le mardi 17 avril, il fit un très long discours sur le budget.

L'hon. M. Pearson: Ce n'était pas sur le budget.

L'hon. M. Fleming: Où croyez-vous qu'il l'a fait, monsieur l'Orateur? Il l'a fait au comité des voies et moyens. Il a traité de ce même budget, et il a choisi de le faire au comité des voies et moyens, sans vergogne aucune. Il est vrai que, bien que nous siégeons en comité, j'ai été empêché de répondre à cause du chahut et des hurlements de l'opposition libérale.

Le lendemain, le 18 avril, l'honorable député de Burnaby-Coquitlam a parlé du budget au nom du Nouveau parti démocratique. Où l'a-t-il fait? Au comité des voies et moyens. Ainsi, monsieur l'Orateur, il y a amplement de précédents de la discussion de ces résolutions en comité des voies et moyens par les honorables vis-à-vis, et ces précédents ne pourraient être plus probants.

Mais j'ai dit qu'il y avait deux précédents. Puis-je m'y reporter brièvement? L'un remonte à 1947 et l'autre à 1957.

En 1947, le Parlement a été convoqué à une seconde session. Il s'est réuni le 5 décembre. Il y avait eu ce qu'il est maintenant convenu d'appeler un budget radiophonique de présenté avant l'ouverture de la session. Cela s'était passé le 17 novembre. A la Chambre, le ministre des Finances avait présenté un programme en vue de l'interdiction de certaines importations, des dispositions visant les contingents, les permis et les demandes d'importation, et la hausse de taxes d'accise.

C'était là, monsieur l'Orateur, un programme financier très étendu. Et comment le ministre l'a-t-il présenté? Quelle a été sa façon de procéder? A-t-il présenté un budget? A-t-il présenté un budget qui a donné lieu à des amendements, à des sous-amendements et à un débat? Il s'en est tenu à présenter, le 11 décembre, un bill qui n'était précédé d'aucune

[L'hon. M. Fleming.]

résolution. Il a présenté un bill concernant la conservation du change. La mesure est arrivée à son étape suivante le 16 décembre, comme en fait foi le hansard, quand il a proposé la deuxième lecture du bill. Le débat s'est alors engagé, sans qu'aucune résolution fût présentée.

Puis, monsieur l'Orateur, le 19 décembre 1947, comme vous le constaterez si vous consultez le hansard, il n'y a pas eu de budget à propos de la mise en vigueur des augmentations des impôts, de la taxe d'accise. Le ministre des Finances a proposé que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, exactement comme nous le faisons présentement. La Chambre a consenti. Il n'y a pas eu de discussion. C'est précisément ce que nous faisons aujourd'hui. Il n'y a eu ni budget, ni amendement, ni sous-amendement. Et voilà pour ce qui est de 1947.

Passons maintenant à 1957. Qu'est-il arrivé cette année-là? Un budget avait été présenté au printemps. Quand la Chambre s'est réunie, c'était une nouvelle Chambre, par suite d'un changement de gouvernement, et des députés ont demandé un nouveau budget. Le 2 décembre, monsieur l'Orateur, le premier ministre (M. Diefenbaker) a dit qu'il n'y aurait pas de budget officiel. Le 6 décembre, au comité des subsides, j'ai fait un discours. J'ai tout d'abord brièvement passé la question en revue en signalant la révision des prévisions budgétaires au chapitre des revenus et des dépenses pour le reste de l'année. J'ai ensuite annoncé certaines mesures que le gouvernement allait proposer.

Ensuite, comme en fait foi le hansard, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a soulevé une objection et, je dois le reconnaître, il l'a expliquée à fond, selon son habitude. Le point sur lequel le député de Winnipeg-Nord-Centre a raisonné avec insistance—on s'était opposé, évidemment, à ce que cela se passe au comité des subsides—c'était que toute modification fiscale devait être débattue au comité des voies et moyens. C'était là son argument. Dans la discussion qui s'est déroulée cette fois-là, il a été clairement établi que les changements fiscaux proposés auraient pour résultat de diminuer les impôts. C'était une réduction et voilà le point important. Alors que s'est-il passé? Au cours de la discussion qui s'ensuivit le même soir, le représentant de Winnipeg-Nord-Centre a invoqué le Règlement à la suite de la déclaration